



UNION DES FEDERATIONS D'AIKIDO

Commission Spécialisée Dans, Grades Equivalents

FICHE DE CANDIDATURE A ADRESSER DIRECTEMENT
Au SECRETARIAT FEDERAL FFAAA, 11, rue Jules Vallès, 75011 PARIS
DEUX MOIS AVANT LA DATE DE L'EXAMEN

ou à la FFAB - Les Allées - 83149 BRAS, pour les candidats FFAB

3° DAN **4° DAN**

Tout candidat inscrit à un passage de grade, absent le jour de l'examen sans avoir informé au préalable sa fédération, devra attendre un an révolu avant de pouvoir s'inscrire à un nouveau passage.

NOM	NOM DE JEUNE FILLE :
Prénom :	Sexe : Date de naissance : Age :
N° licence :	Téléphone :
Adresse :	
..... Code Postal : Ville :	

Nom et N° du club dans lequel le candidat est licencié :		
Ligue :	Professeur :	Grade :
BREVET D'ETAT Degré N° : obtenu le :		

DAN OBTENU LE	LIEU EXAMEN	N° HOMOLOGATION	FEDERATION
1° DAN			
2° DAN			
3° DAN			

Présentations précédentes à cet examen :	
date :	lieu :
date :	lieu :
date :	lieu :

	Signature du Candidat	Signature du Professeur ou du Cadre Technique	
DATE			
NOM			
VISA			

Veillez inscrire ci-après les 3 stages fédéraux effectués dans les 12 mois précédant votre inscription.
 Votre passeport joint à la présente candidature (avec le chèque d'inscription) devra confirmer ces stages.
 → Dès réception de votre dossier complet une confirmation de votre inscription vous sera adressée.

date	lieu	animateur	Stages organisés par les fédérations : nationaux/régionaux/ un départemental
1			
2			
3			

Siège : Maison du Sport Français - 1 allée Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13

IMPORTANT → conditions d'inscription au verso → → → → → → →

Tableau récapitulatif des conditions de présentation aux examens 3^o et 4^o dan

Pour accéder aux grades de	3 ^o dan	4 ^o dan
Grade précédent	2 ^o dan	3 ^o dan
Age minimum révolu	21 ans	25 ans
Temps minimum entre chaque grade pour être admis à se présenter	3 ans de session à session	4 ans de session à session
En cas d'échec à un examen interdiction de se présenter à la prochaine session sauf lorsqu'il n'y a qu'une session par an		

Adresser à la Fédération deux mois avant la date de l'examen le cachet de la poste faisant foi :

1^o - La **feuille de candidature complètement renseignée** et comportant la signature du professeur du club dans lequel le candidat est licencié. Si le candidat est l'enseignant de son club, la feuille doit être signée par un cadre technique de grade supérieur.

2^o - Le **carnet de grades CSDGE-UFA**. Ce document est désormais le seul officiel, avec le diplôme, attestant l'homologation d'un grade. Si vous n'êtes pas en possession de ce carnet, joindre une photo d'identité pour son établissement et c'est cette seule condition qui régira la délivrance de ce document.

3^o - Le **passport sportif FFAAA** en règle et comportant :

- ⇒ Le nombre de timbres de licences fédérales correspondant au grade postulé, dont celui de la saison en cours.
- ⇒ Le visa médical avec mention d'aptitude ou un certificat médical de **non contre indication** à la pratique de l'AIKIDO datant de moins d'un an.
- ⇒ La participation à trois stages au moins organisés par les instances fédérales (nationales, régionales ou départementales de l'une ou l'autre des fédérations constitutives de l'U.F.A.) dans les douze mois précédant la date limite de **l'INSCRIPTION**.
- ⇒ Les stages organisés par les départements doivent figurer au calendrier officiel de la ligue dont ils dépendent. Sur les trois stages exigés, un seul stage départemental pourra être retenu.

Les stages privés ne sont pas pris en considération.

4^o - Le **règlement des frais d'inscription** à l'examen 3^o ou 4^o dan versé au compte de l'UFA et pour cette saison les frais sont fixés à **25 euros**.

Nous adresser tous les documents en une seule fois.
Les envois **INCOMPLETS** ou **HORS DELAIS**
seront retournés à leur expéditeur